



Macon sur un contrat de chantier fin contrat?

Par **clarence**, le **26/12/2007** à **15:13**

BONJOUR,
rn rn j'ai engagé un maçon sur un cdd chantierrn maintenant il nous reste le
crepissage a faire est ce que je peut conclure que son contrat prend fin? rnet puis quel est la
procedure a suivre pour mettre fin a son contrat?rn merci.

Par **jeanyves**, le **26/12/2007** à **16:13**

Bonjour,
rn Vous écrivez dans votre message CDD chantier.
rn L'article L122-1-1: "Le contrat de travail ne peut être conclu pour une durée déterminée que dans les cas suivants:
rn 1° Remplacement d'un salarié en cas d'absencern
rn 2° Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprisern
rn 3° Emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI
rn 4° Remplacement d'un chef d'entreprise artisanale industrielle ou commercialern
rn 5° Remplacement d'un chef d'exploitation agricole."
rn Quel est le motif du CDD?
rn Quelle date de fin ?
rn Pourriez vous nous en dire plus ?
rn Restant à votre disposition,
rn jeanyves